



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

PROVINCE DE QUÉBEC MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue lundi le 5 novembre 2018 à 20 h, en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli.

Sont présents : Philippe Verly, conseiller; Gilles Perron, conseiller; Raymond Côté, conseiller; Lise Larochelle, conseillère et Josiane Perron, conseillère formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

Est absent : Sylvain Côté, conseiller.

Est également présente Nathalie Rousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 20 h 00 et déclare la séance ouverte.

2018-11-238

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil et aux gens présents. Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par la conseillère Lise Larochelle que l'ordre du jour de la présente soit le suivant en :

- . retirant l'item 10 « Déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil »;
- . ajoutant l'item 25.1 « Présentation du projet de règlement 2018-17 modifiant le règlement 2004-6;
- . ajoutant à l'item 34 « Affaires nouvelles et suivi » les items suivants :
 - 34.1 Formation « Le rôle de l'officier municipal et atelier pratique sur l'application des règlements d'urbanisme »
 - 34.2 WSP Canada Inc. – honoraires additionnels – divers ajouts dans le dossier de l'eau potable
 - 34.3 WSP Canada Inc. – alimentation en eau potable – adjudication du mandat pour finaliser le dossier
 - 34.4 Infotech – redressement des opérations comptables de l'année 2018
 - 34.5 Souper de Noël pour les élus et employés de la Municipalité
 - 34.6 Constructions EDB – demande concernant les travaux de raccordement égout

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

Administration

3. Adoption des procès-verbaux
4. Première période de questions du public
5. Autorisation des comptes
6. Rapports des différents comités
7. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
8. Nomination des maires suppléants 2019-2020
9. Calendrier des séances du conseil pour l'année 2019
10. Item retiré
11. Club Optimiste de Windsor – dépouillement arbre de Noël – contribution
12. Comité ÉLÉ du Val-Saint-François – Implication
13. Chambre de Commerce Régionale de Windsor – adhésion 2018

Sécurité publique

Transport



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

14. Décompte numéro 3 Eurovia Québec Construction Inc. – autorisation de paiement
15. Décompte numéro 5 Eurovia Québec Construction Inc. – approbation Protekna Services Techniques Inc.
16. Dommages aux installations de Bell Canada dans le Rang 10 – mise en demeure à Les Entreprises Yvon Maurice (9044-4456 Québec Inc.)
17. Demande de Bell Canada : autorisation de consentement et plan pour projet H76423 rue de l'Érablière
18. Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'améliorations PAV-CE – demande de subvention 2018-2019 (11,000 \$) / MTMDET
19. Fourniture de sel à déglçage en vrac pour hiver 2018-2019 – adjudication du contrat
20. Engagement d'un journalier-camionneur
21. Travaux rang 9 et rang 14
22. Travaux rue Patrice

Hygiène du milieu

23. ENERGIR – confirmation du projet en lien avec le don reçu

Santé et bien-être

Aménagement, urbanisme et développement

24. Adoption du règlement numéro 2018-15 intitulé « Règlement modifiant le règlement de construction numéro 2004-8 »
25. Avis de motion – règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2004-6
- 25.1 Présentation du projet de règlement 2018-17 modifiant le règlement 2004-6.
26. Compte rendu mensuel de l'officière en bâtiment, environnement et agraire
27. MRC du Val-Saint-François – renouvellement de l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique 2019
28. Projet rue de l'Érablière – suivi du dossier
29. Achat regroupé de bacs roulants

Loisirs et culture

30. Patinoire saison 2018-2019 – engagement d'un responsable pour l'entretien
31. Conseil des Chevaliers de Colomb 2841 de Windsor – Demande de commandite pour les paniers de Noël 2018
32. Opération Nez rouge Val-Saint-François 2018 – demande de commandite
33. Tournoi National Bantam de Windsor – demande de commandite

Autres

34. Affaires nouvelles et suivi
 - 34.1 Formation « Le rôle de l'officier municipal et atelier pratique sur l'application des règlements d'urbanisme »
 - 34.2 WSP Canada Inc. – honoraires additionnels – divers ajouts dans le dossier de l'eau potable
 - 34.3 WSP Canada Inc. – alimentation en eau potable – adjudication du mandat pour finaliser le dossier
 - 34.4 Infotech – redressement des opérations comptables de l'année 2018
 - 34.5 Souper de Noël pour les élus et employés de la Municipalité
 - 34.6 Constructions EDB – demande concernant les travaux de raccordement égout
 35. Deuxième période de questions
 36. Levée de l'assemblée
- Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADMINISTRATION

2018-11-239

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par la conseillère Josiane Perron d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 octobre 2018, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par la conseillère Lise Larochelle d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 octobre 2018. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Alain Racicot demande que le ponceau qui a été retiré du fossé soit remplacé aux frais de la Municipalité et souligne que l'eau qui traverse le chemin est causé par le développement de la Falaise et Des Rochers.

André Boulanger veut savoir quelle firme a réalisé l'étude hydrologique et il désire être consulté pour les plans à venir.

2018-11-240

5. AUTORISATION DES COMPTES

Attendu que la directrice générale a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsables de leurs vérifications, qu'une copie de la liste des comptes à payer a été remise à chacun et que les membres du conseil ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses, Il est proposé par la conseillère Josiane Perron, appuyé par la conseillère Lise Larochelle; Que les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise jointe aux présentes soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

SALAIRES

Les chèques de salaires nets pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2018 représentent un total net de 13 397.19 \$.

COMPTES À PAYER EN DATE DU 6 NOVEMBRE 2018

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201800543 (I)	7235		2018-11-06	1140	DUPUIS Pierre	218,10 \$
201800550 (I)	7239		2018-11-06	34	ACTUALITÉS/L'ÉTINCELLE	362,31 \$
201800551 (I)	7240		2018-11-06	35	LOCATION WINDSOR INC.	534,84 \$
201800552 (I)	7241		2018-11-06	40	MONTY SYLVESTRE, Cons. Jurid. Inc	505,38 \$
201800553 (I)	7242		2018-11-06	41	MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS	1 470,00 \$
201800554 (I)	7243		2018-11-06	60	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	237,78 \$
201800555 (I)	7244		2018-11-06	62	VILLE DE WINDSOR	2 707,17 \$
201800556 (I)	7245		2018-11-06	182	RECUPERATION L. MAILLE 2016	172,46 \$
201800557 (I)	7246		2018-11-06	595	WURTH Canada Limited	244,44 \$
201800558 (I)	7247		2018-11-06	638	FONDS D'INFORMATION	32,00 \$
201800559 (I)	7248		2018-11-06	678	SANI ESTRIE INC	5 456,01 \$
201800560 (I)	7249		2018-11-06	762	Construction DJL Inc.	410,46 \$
201800561 (I)	7250		2018-11-06	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	226,90 \$
201800562 (I)	7251		2018-11-06	794	TECH-NIC RÉSEAU CONSEIL	133,48 \$
201800563 (I)	7252		2018-11-06	947	CAMIRÉ ROLLAND	90,00 \$
201800564 (I)	7253		2018-11-06	983	CENTRE MECANIQUE WINDSOR	384,31 \$
201800565 (I)	7254		2018-11-06	1084	WSP CANADA INC.	3 104,33 \$
201800566 (I)	7255		2018-11-06	1109	Les équip.de bureau BOB POULIOT Inc	208,38 \$
201800567 (I)	7256		2018-11-06	1111	Tardif Diesel Inc.	262,49 \$
201800569 (I)	7258		2018-11-06	1261	TRANSPORT VAL-JOLI	1 471,68 \$
201800570 (I)	7259		2018-11-06	1262	Transport & Excav. Jocelyn Ménard Inc.	625,18 \$
201800571 (I)	7260		2018-11-06	1265	PICARD Justine	100,00 \$
201800572 (I)	7261		2018-11-06	1266	PICARD WILLIAM	50,00 \$
201800573 (I)	7262		2018-11-06	1267	PAPETERIE 2000 RICHMOND INC.	79,99 \$
201800574 (I)	7263		2018-11-06	499	GRANULAB INC	12 446,04 \$
201800577 (I)	7264		2018-11-06	14	VIVACO Groupe Coopératif	29,10 \$
201800578 (I)	7265		2018-11-06	19	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	83,34 \$
201800580 (I)	7267		2018-11-06	867	LES ENTREPRISES ANDRÉ GARANT	689,85 \$
201800581 (I)	7268		2018-11-06	950	GARY DACRES ENR	41,16 \$
201800582 (I)	7269		2018-11-06	954	JEAN-PIERRE CARPENTIER ENR.	3 552,69 \$
201800583 (A)			2018-11-06	1113	TERRAQUAVI Environnement & géosynt.	0,00 \$
201800584 (I)	7270		2018-11-06	1268	DUBOIS Suzanne	100,80 \$
201800586 (I)	7272		2018-11-06	41	MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS	34 610,41 \$

Total des chèques émis avec le poste 54-110-00-000

70 641,08 \$



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

INCOMPRESSIBLES DU MOIS

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201800524 (C)			2018-10-03	68	RECEVEUR GENERAL	2 167,55 \$
201800525 (C)			2018-10-03	67	MINISTRE DU REVENU	5 253,58 \$
201800526 (C)			2018-10-03	745	FIDUCIE DESJARDINS	1 441,90 \$
201800527 (C)	7225		2018-10-03	8	Retraite QUÉBEC	443,60 \$
201800528 (C)	7226		2018-10-05	789	ÉNERGIE SONIC INC.	1 260,96 \$
201800529 (C)	7227		2018-10-05	1233	EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION	19 739,00 \$
201800530 (C)	7228		2018-09-21	885	PITNEY WORKS	281,52 \$
201800531 (C)	7229		2018-10-05	19	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	83,34 \$
201800534 (C)	7230		2018-10-05	1260	DAVID LEBLOND INC.	16 176,99 \$
201800535 (I)	7231		2018-10-05	900	POITRAS Aymeric	160,00 \$
201800536 (C)	7232		2018-10-05	1263	Jessie PARADIS ARCHAMBAULT	60,00 \$
201800539 (I)	7233		2018-10-11	1264	BÉGIN MAUDE	105,00 \$
201800540 (C)	7234		2018-10-11	15	ADMQ	896,97 \$
201800537 (C)			2018-10-12	28	HYDRO-QUEBEC	703,09 \$
201800541 (C)			2018-10-12	964	TELUS	45,99 \$
201800538 (C)			2018-10-15	28	HYDRO-QUEBEC	61,66 \$
201800542 (C)			2018-10-19	723	AXION	169,19 \$
201800545 (I)			2018-11-01	68	RECEVEUR GENERAL	2 587,77 \$
201800546 (I)			2018-11-01	67	MINISTRE DU REVENU	6 132,13 \$
201800547 (I)			2018-11-01	745	FIDUCIE DESJARDINS	1 605,34 \$
201800548 (I)	7237		2018-11-01	8	Retraite QUÉBEC	443,60 \$
201800544 (I)	7236		2018-11-04	32	INFOTECH DEVELOPPEMENT	227,08 \$
Total des chèques émis avec le poste 54-110-00-000						60 046,26 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS

Les conseillers et le maire font un résumé des points importants de chacun des comités de la Municipalité.

Par le maire : Régie intermunicipale d'incendie de la région de Windsor – rapport sur les sorties en 2018 et sur la façon d'utiliser la subvention reçue pour le Service d'urgence en milieu isolé (SUMI). Rencontre de la firme Avizo Inc. Concernant les travaux du Rang 9, Rang 14 et rue Patrice. Rencontre dans le dossier Internet, d'autres à venir en novembre. Entrevue d'embauche pour le poste de journalier-camionneur à combler. Rencontre de la Députée Marie-Claude Bibeau sur les programmes d'aide aux infrastructures Québec-Ottawa.

Par Josiane Perron : nouveauté fête familiale avec la Ville de Windsor. Comité des loisirs tiendra une rencontre bientôt pour le budget 2019 et la fin d'année. Fonds de développement des territoires de la MRC, dossier à finaliser pour une subvention de 30 000 \$ pour l'amélioration des parcs avec participation financière de 20 % de la Municipalité.

Par Gilles Perron : réunion le 07-11 de Trans-Appel concernant le budget 2019.

Par Philippe Verly : la Régie des incendies a adopté son budget avec une hausse de 1.7 %, il y a une augmentation de la quote-part pour Val-Joli vu la hausse du rôle. Le budget de la Régie s'élève à 993 967 \$.

7. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le maire Rolland Camiré et les conseillers Sylvain Côté, Philippe Verly, Gilles Perron, Raymond Côté, Lise Larochelle et Josiane Perron ont déposé leurs déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

2018-11-241

8. NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS 2019-2020

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par le conseiller Raymond Côté de nommer à tour de rôle par poste le conseiller Sylvain Côté, le conseiller Philippe Verly, le conseiller Gilles Perron, le conseiller Raymond Côté, la conseillère Lise Larochelle et la conseillère Josiane Perron pour agir comme maire



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

suppléant pour des termes de 2 mois chacun à partir du mois de janvier 2019 jusqu'en décembre 2020. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-11-242

9. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2019

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par la conseillère Josiane Perron :

. que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019 qui débuteront à 20 h les jours suivants :

- Lundi le 14 janvier
- Lundi le 4 février
- Lundi le 4 mars
- Lundi le 1er avril
- Lundi le 6 mai
- Lundi le 3 juin
- Lundi le 8 juillet
- Lundi le 5 août
- Lundi le 9 septembre
- Lundi le 7 octobre
- Lundi le 4 novembre
- Lundi le 2 décembre

. qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. ITEM RETIRÉ

Cet item est retiré car il était en double dans l'ordre du jour.

2018-11-243

11. CLUB OPTIMISTE DE WINDSOR – DÉPOUILLEMENT ARBRE DE NOËL – CONTRIBUTION

Attendu la demande du Club Optimiste de Windsor reçue pour le dépouillement arbre de Noël;

Attendu que cette dépense est prévue au budget 2018;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par le conseiller Philippe Verly d'autoriser une contribution de 50 \$ pour le dépouillement arbre de Noël pour l'année 2018 et qu'un chèque soit libellé à l'ordre du Club Optimiste de Windsor. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-11-244

12. COMITÉ ÉLÉ DU VAL-SAINT-FRANÇOIS – IMPLICATION

Attendu la demande du Comité ÉLÉ du Val-Saint-François;

Attendu qu'une somme est prévue au budget 2018;

Il est proposé par la conseillère Lise Larochelle, appuyé par la conseillère Josiane Perron d'autoriser le paiement de 90 \$ au Comité ÉLÉ du Val-Saint-François à titre d'implication pour l'année 2018. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-11-245

13. CHAMBRE DE COMMERCE RÉGIONALE DE WINDSOR – ADHÉSION 2018

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté, appuyé par le conseiller Philippe Verly d'autoriser l'émission d'un paiement au montant de 100 \$ taxes en sus à la Chambre de commerce régionale de Windsor en paiement de l'adhésion de la Municipalité de Val-Joli pour l'année 2018 s'échelonnant du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ PUBLIQUE



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

TRANSPORT

- 2018-11-246** **14. DÉCOMPTE NUMÉRO 3 EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. – AUTORISATION DE PAIEMENT**
- Attendu que la Municipalité de Val-Joli procède à la réfection d'une partie du Rang 10 et du Rang 11 dans le cadre du Programme PIIRL, volet RIRL AN 1;
Attendu que le contrat a été octroyé à Eurovia Québec Construction Inc.;
Attendu que la firme Protekna Services Techniques Inc. a approuvé le décompte numéro 3 en date du 27 juillet 2018 au montant payable de 310 086.60 \$;
Attendu que la Municipalité de Val-Joli a accepté de faire le paiement par résolution d'approbation des comptes du mois connu sous le numéro 2018-08-154 en date du 6 août 2018;
Attendu que le paiement a été effectué par l'émission d'un chèque portant le numéro 201800426-7141 en date du 7 août 2018;
Attendu que tous les paiements de décompte pour Eurovia Québec Construction Inc. doivent faire l'objet d'une résolution distincte en raison du Programme de subvention RIRL AN 1;
Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par la conseillère Josiane Perron que la Municipalité :
- . entérine l'autorisation du paiement du décompte numéro 3 tel qu'il aurait dû être fait lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 août 2018;
 - . modifie la résolution 2018-08-154 en ce sens.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2018-11-247** **15. DÉCOMPTE NUMÉRO 5 EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. – APPROBATION PROTEKNA SERVICES TECHNIQUES INC.**
- Attendu que la firme Eurovia Québec Construction Inc. a été mandaté pour procéder aux travaux de pulvérisation, rechargement, pavage et remplacement d'un ponceau des 10^e rang et 11^e rang dans le projet 171-04246-00;
Attendu que Protekna Services Techniques Inc. a confirmé dans un courriel daté du 10 octobre 2018 que les données présentées par Eurovia semblent cohérentes avec les travaux restants et que la retenue de 5 % peut être libérée;
Il est proposé par le conseiller Raymond Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 5 au montant de 39 144.95 \$ à même le Programme de subvention RIRL AN 1. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2018-11-248** **16. DOMMAGES AUX INSTALLATIONS DE BELL CANADA DANS LE RANG 10 – MISE EN DEMEURE À LES ENTREPRISES YVON MAURICE (9044-4456 QUÉBEC INC.)**
- Attendu que la Municipalité de Val-Joli a fait exécuter des travaux de creusage dans le fossé près du 280, rang 10 dans le cadre de ses travaux de voirie annuels;
Attendu qu'un rapport de localisation du site des travaux a été reçu le 12 juin 2018 (demande numéro 2018216718) par la compagnie Softex;
Attendu que Bell Canada a envoyé un document au localisateur pour le même site des travaux et qu'une localisation sur le terrain était nécessaire et a été réalisée avec Pier Lacasse;
Attendu que Bell Canada a inclus un avis provenant du Centre de prévention des dommages et mentionne que s'il y a une demande de marquage et de revalidation avec marquage, nous devons à nos frais engager Softex (compagnie accréditée par Bell au Québec) et que ledit avis mentionne au premier paragraphe « il est de la responsabilité de l'excavateur de prendre tous les moyens nécessaires pour conserver et protéger le marquage du réseau (points de repère) »;
Attendu que l'excavateur engagé par le responsable de voirie et payé par la Municipalité de Val-Joli est Les Entreprises Yvon Maurice (9044-4456 Québec Inc.);
Attendu que Bell Canada réclame à la Municipalité de Val-Joli le coût des réparations suite aux dommages occasionnés à leurs installations (dossier R33171) dans l'exécution des travaux de creusage du Rang 10;
Attendu que nos assureurs ont étudié le dossier de réclamation et ont conclu que selon eux, la responsabilité de la Municipalité de Val-Joli ne saurait être engagée



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

et que la Municipalité n'a pas été négligente et que Bell Canada dirige leur réclamation vers l'entrepreneur exécutant les travaux ci-dessus mentionnés.

Il est proposé par la conseillère Lise Larochelle, appuyé par la conseillère Josiane Perron :

- . que la Municipalité de Val-Joli fasse parvenir une mise en demeure à Les Entreprises Yvon Maurice (9044-4456 Québec Inc.) lui réclamant le paiement total des dommages causés aux installations de Bell Canada au montant de 702.01 \$ (tout compris) et que le paiement soit fait au nom de la Municipalité de Val-Joli en argent comptant ou chèque certifié ou mandat-poste et ce, dans les quinze (15) jours de la date d'envoi de la mise en demeure par courrier recommandé.
- . que la Municipalité de Val-Joli autorise le paiement de la facture à Bell Canada au soin de Mme Annie Cholette afin d'éviter d'autres délais et frais supplémentaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-11-249 17. DEMANDE DE BELL CANADA : AUTORISATION DE CONSENTEMENT ET PLAN POUR PROJET H76423 RUE DE L'ÉRABLIÈRE

Attendu que Bell Canada demande à la Municipalité de Val-Joli d'approuver leur demande de consentement pour le projet H76423 et les plans inclus;

Attendu que la description des travaux à réaliser consiste à planter 17 poteaux et à déployer le réseau de fibre optique sur la rue de l'Érablière ainsi que de placer une ancre à rock tel qu'indiqué au point 18 du plan;

Attendu que l'approbation des plans et le consentement à la réalisation des travaux par Bell Canada nécessite une résolution du conseil municipal;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par le conseiller Philippe Verly que la Municipalité de Val-Joli donne son consentement pour les emplacements indiqués sur les plans pour la construction de la ligne de téléphone et de télécommunication de Bell Canada et approuve les plans soumis pour la réalisation du projet H76423, tels que présentés.

Le conseil municipal de Val-Joli mentionne une exigence particulière soit en autant que les poteaux soient dans les limites des terrains sans nuire à l'emprise de la rue de l'Érablière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-11-250 18. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATIONS PAV-CE – DEMANDE DE SUBVENTION 2018-2019 (11,000 \$) / MTMDT

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par la conseillère Josiane Perron :

- . que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 11 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.
- . que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-11-251 19. FOURNITURE DE SEL À DÉGLAÇAGE EN VRAC POUR HIVER 2018-2019 – ADJUDICATION DU CONTRAT

Attendu que la Municipalité a procédé à la demande de prix pour la fourniture de sel à déglacage pour l'hiver 2018-2019;

Attendu que 2 soumissions ont été reçues;

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron, appuyé par le conseiller Raymond Côté :

- . d'adjuger le contrat pour la fourniture d'environ 80 tonnes métriques de sel à déglacage en vrac pour l'hiver 2018-2019 à Sebci Inc. au coût de 97.41 \$ la tonne métrique, livré, plus les taxes applicables;
- . que la soumission de Sebci Inc. et la présente résolution soient le contrat liant la Municipalité de Val-Joli et Sebci Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

2018-11-252

20. ENGAGEMENT D'UN JOURNALIER-CAMIONNEUR

Attendu que la Municipalité a procédé à un processus de dotation pour combler un poste de journalier-camionneur suite au départ de Stéphane Côté;
Attendu que 4 candidats ont démontré de l'intérêt pour le poste à pourvoir;
Attendu que la Municipalité a rencontré les candidats en entrevue;
Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par le conseiller Raymond Côté :

- . de ratifier l'engagement de Vincent Côté à titre de journalier-camionneur en date du 25 octobre 2018 à temps partiel et que son emploi à temps plein débute le 5 novembre 2018;
- . qu'une période de probation de 6 mois s'applique à compter de la date d'embauche et que son salaire et ses avantages sociaux soient ceux discutés avec la directrice générale et ceux prévus à la Politique de gestion des ressources humaines;
- . que Vincent Côté s'engage à respecter le code d'éthique et de déontologie de la Municipalité de Val-Joli.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-11-253

21. TRAVAUX RANG 9 ET RANG 14

Attendu l'estimé sommaire préparé par la firme Avizo Experts-Conseils le 25 octobre 2018;

Attendu que les membres du conseil ont été informés des différentes options possibles pour les travaux du rang 9 et du rang 14;

Attendu que la Municipalité désire statuer sur l'option choisie afin de pouvoir préparer les documents en vue de projets d'aide financière futurs;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par le conseiller Philippe Verly d'informer la firme Avizo Experts-Conseils que la Municipalité de Val-Joli favorise l'option 1 concernant les travaux du rang 9 et du rang 14 pour compléter les plans et devis. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-11-254

22. TRAVAUX RUE PATRICE

Attendu l'estimé sommaire préparé par la firme Avizo Experts-Conseils le 25 octobre 2018;

Attendu que les membres du conseil ont été informés des différentes options possibles pour les travaux de la rue Patrice;

Attendu que la Municipalité désire statuer sur l'option choisie afin de pouvoir préparer les documents en vue de projets d'aide financière futurs;

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron, appuyé par la conseillère Lise Larochelle d'informer la firme Avizo Experts-Conseils que la Municipalité de Val-Joli favorise l'option 1 concernant les travaux de la rue Patrice pour compléter les plans et devis. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

2018-11-255

23. ÉNERGIR – CONFIRMATION DU PROJET EN LIEN AVEC LE DON REÇU

Attendu que la Municipalité de Val-Joli a été récipiendaire d'un don de 5 000 \$ d'ÉNERGIR lors du congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) en 2018;

Attendu que cette somme doit être appliquée sur un projet de développement durable;

Attendu que la Municipalité de Val-Joli a fait part de sa grande préoccupation à ÉNERGIR concernant la problématique d'alimentation en eau potable touchant plusieurs citoyens sur son territoire;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par la conseillère Lise Larochelle que la Municipalité de Val-Joli :

- . s'engage auprès d'ÉNERGIR à appliquer la somme de 5 000 \$ au projet d'alimentation en eau potable;
- . transmette la présente résolution à ÉNERGIR et à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SANTÉ ET BIEN-ETRE



Initiales du maire

Initiales de la
Dir.Gén/Sec. Très

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2018-11-256 24. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-15 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2004-8 »

Attendu que la Municipalité de Val-Joli applique sur son territoire un règlement de construction et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

Attendu que pour modifier un tel règlement la Municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté, appuyé par Josiane Perron que soit adopté le règlement numéro 2018-15 conformément aux dispositions de l'article 135 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-15

VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2004-8 DANS LE BUT DE CLARIFIER CERTAINES RESPONSABILITÉS ATTRIBUABLES AU RESPONSABLE DE VOIRIE ET DE BONIFIER L'ARTICLE PORTANT SUR LES PONCEAUX PAR L'AJOUT D'UN SCHÉMA.

- CONSIDÉRANT** les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Val-Joli;
- CONSIDÉRANT** qu'il est opportun de préciser certaines normes concernant les ponceaux par l'ajout d'un schéma;
- CONSIDÉRANT** qu'après l'adoption du projet de règlement, il importe de préciser que les dispositions ajoutées concernant les ponceaux s'appliquent uniquement aux ponceaux reliés aux fossés de chemin;
- CONSIDÉRANT** qu'un ajout doit être fait en lien avec la section des ponceaux afin que le croquis ajouté ne soit valide uniquement pour les ponceaux utilisés dans un fossé tandis que les ponceaux utilisés dans un cours d'eau doivent se référer au règlement 2017-02 de la MRC concernant l'écoulement des cours d'eau;
- CONSIDÉRANT** que certaines responsabilités dans le règlement de construction sont attribuées à l'inspecteur municipal en bâtiment, mais que ces tâches reviennent davantage à la personne responsable de voirie et qu'il apparaît important de modifier à ce changement;
- CONSIDÉRANT** que la municipalité de Val-Joli applique sur son territoire un règlement de construction et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;
- CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par le conseiller Gilles Perron lors de la session du 10 septembre 2018;
- CONSIDÉRANT** qu'une assemblée de consultation a eu lieu le 5 novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE :



Initiales du maire

Initiales de la
Dir.Gén/Sec. Très

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron
Que le règlement numéro 2018-15 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

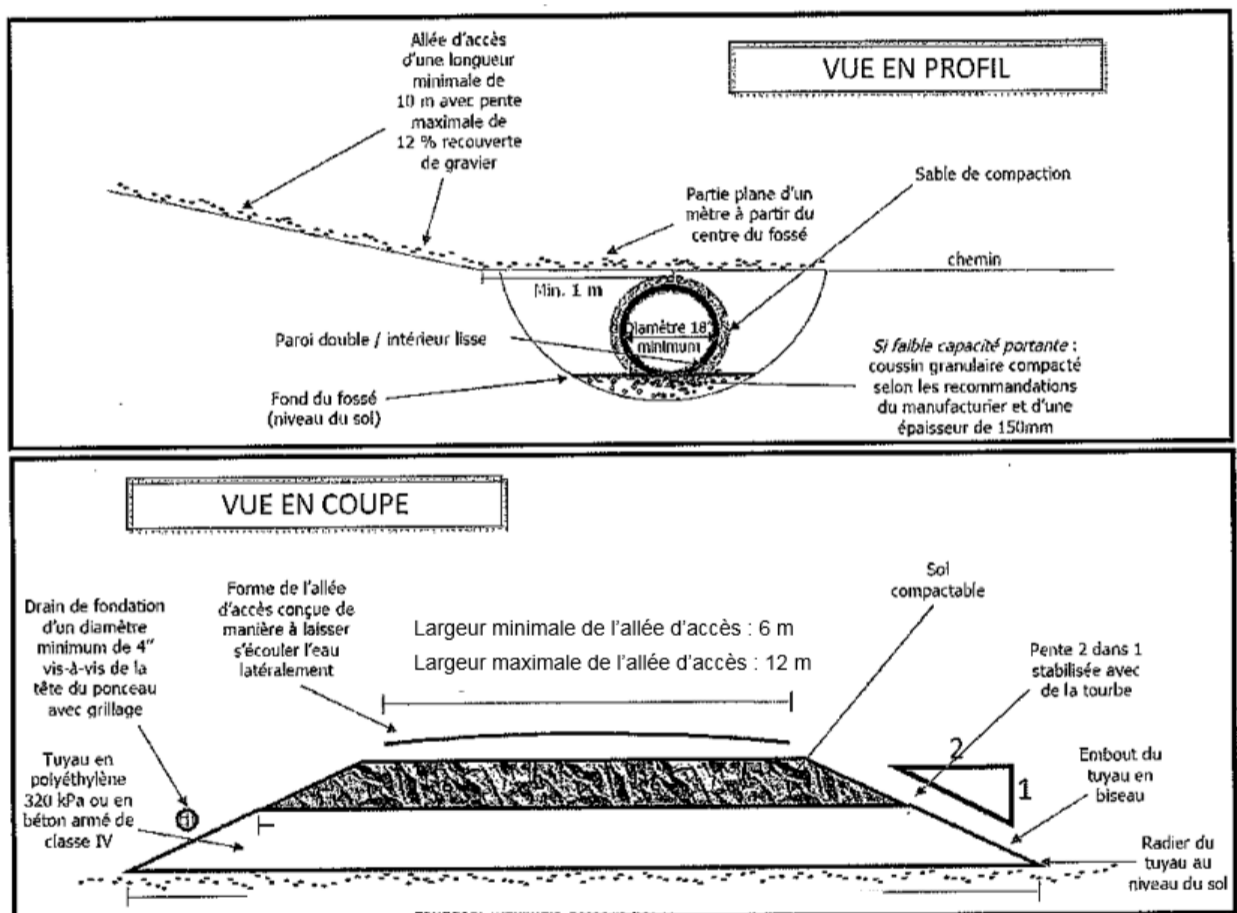
Article 2

L'article 3.16.6 du règlement de construction #2004-8 portant sur les ponceaux est modifié de la manière suivante :

« - par le remplacement du terme « inspecteur municipal en bâtiment » par le terme « responsable de voirie ».

- par l'ajout, à la suite du texte, du schéma suivant :

Schéma d'installation d'un ponceau à même un fossé¹



Sur une voie de circulation dont la vitesse est supérieure à 50 km/h, les extrémités du tuyau doivent être coupées selon une pente de 2 dans 1 comme le talus de l'entrée.

¹ Lorsqu'un ponceau est installé à même un cours d'eau tel que défini au règlement 2017-02 de la MRC du Val-Saint-François, les normes relatives aux ponceaux édictées par ce règlement priment sur les normes présentées dans le règlement de construction de la municipalité.

Article 3

L'article 3.17 du règlement de construction #2004-8 portant sur les entrées charretières est modifié de la manière suivante :



Initiales du maire

Initiales de la
Dir.Gén/Sec. Très

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

- au premier paragraphe, par le remplacement du terme « déterminé » par le terme « suggéré »
- par le remplacement de tous les termes « inspecteur municipal en bâtiment » par le terme « responsable de voirie »;

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Rolland Camiré,
maire

Nathalie Rousseau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2018-11-257 25. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2004-6

Le conseiller Gilles Perron donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2018-17 modifiant le règlement de zonage 2004-6 dans le but :

- . de retirer les repas à la ferme de style « table champêtre » de la liste des immeubles protégés;
- . d'agrandir la zone C-9 à même une partie de la zone A-7.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet est remis à tous les membres du conseil.

2018-11-258 25.1 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2004-6

Attendu que la Municipalité de Val-Joli applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement aux fins de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC du Val-Saint-François;

Attendu que pour modifier un tel règlement, la Municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par le conseiller Gilles Perron :

- . d'adopter par la présente le projet de règlement numéro 2018-17 conformément à l'article 124 de la Loi;
- . de fixer au 3 décembre 2018, à 19 h 45, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-17 (projet de règlement)

VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 2004-6 AFIN DE RETIRER LES REPAS À LA
FERME DE STYLE « TABLE CHAMPÊTRE » DE LA
LISTE DES IMMEUBLES PROTÉGÉS ET D'AGRANDIR
LA ZONE C-9 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE A-7.

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la Municipalité de Val-Joli;



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

- CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;
- CONSIDÉRANT que la CPTAQ a accepté une demande d'exclusion (décision # 415647) formulée par la Municipalité de Val-Joli au bénéfice de Mécanique Ségrim inc. situé au 721, route 143 sud afin de régulariser l'utilisation commerciale du terrain;
- CONSIDÉRANT que la MRC du Val-Saint-François a effectué une modification du schéma d'aménagement révisé afin d'agrandir une partie du périmètre d'urbanisation de Val-Joli à même une partie de l'affectation du territoire « agricole »;
- CONSIDÉRANT que la MRC du Val-Saint-François a effectué une modification du schéma d'aménagement révisé (règlement 2018-01) afin de retirer les repas à la ferme de style « table champêtre » de la liste des immeubles protégés;
- CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adoption par la MRC du Val-Saint-François du règlement 2018-01, un processus de concordance doit se faire afin de se conformer au schéma d'aménagement de la MRC;
- CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par le conseiller Gilles Perron lors de la session du 5 novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par le conseiller Gilles Perron :

QUE le projet de règlement numéro 2018-17 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 1.9 du règlement de zonage portant sur les définitions est modifié au terme « immeuble protégé » de la manière suivante :

Le point k) qui se lit présentement comme suit :

« k) Un bâtiment servant à des fins de dégustation de vins dans un vignoble ou un établissement de restauration de 20 sièges et plus, détenteur d'un permis d'exploitation à l'année ainsi qu'une table champêtre ou toute autre formule similaire lorsqu'elle n'appartient pas au propriétaire ou à l'exploitant des installations d'élevage en cause; »

est modifié pour se lire maintenant comme suit :

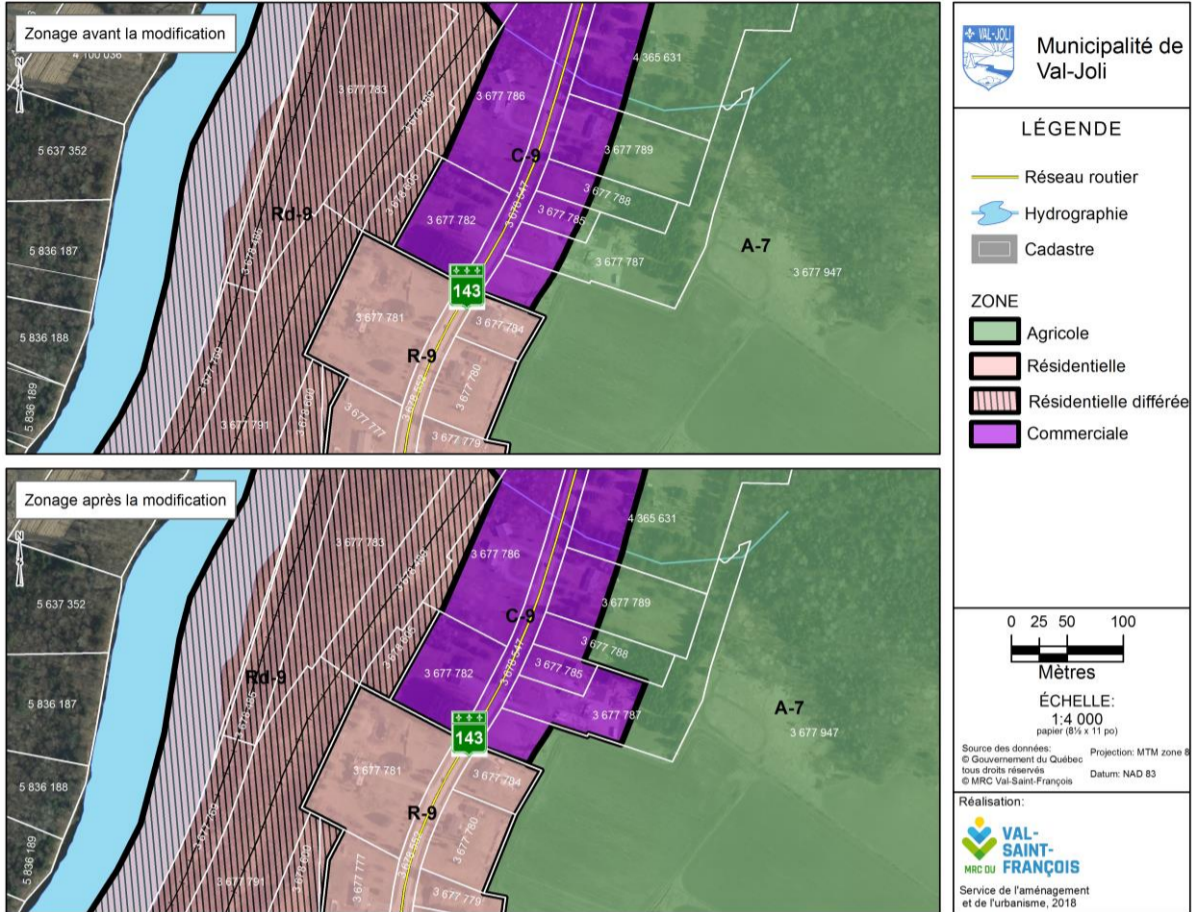
« k) Un bâtiment servant à des fins de dégustation de vins dans un vignoble ou un établissement de restauration de 20 sièges et plus détenteur d'un permis d'exploitation, à l'exception des repas à la ferme, de style « table champêtre » intégré à une exploitation agricole enregistrée; »

Article 3

Le plan de zonage 06-0800-Z faisant partie intégrante du règlement de zonage est modifié afin d'agrandir la zone « C-9 » à même une partie de la zone « A-7 » tel que présenté ci-dessous :



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli



Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

26. COMPTE RENDU MENSUEL DE L'OFFICIERE EN BÂTIMENT, ENVIRONNEMENT ET AGRAIRE

Le maire résume le compte rendu mensuel de l'officière en bâtiment, environnement et agraire.

Permis octobre	Nouvelle construction	Autres permis	Évaluation totale	Lotissement
2017	1	22	357 900 \$	0
2018	4	20	2 322 000 \$	0

2018-11-259

27. MRC DU VAL-SAINTE-FRANÇOIS – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE D'URBANISME ET DE GÉOMATIQUE 2019

Attendu que la MRC du Val-Saint-François offre une entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour une période d'un an soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019;

Attendu que la Municipalité de Val-Joli a reçu une proposition pour la réalisation de divers dossiers ponctuels en matière d'urbanisme et de cartographie;

Attendu que la Municipalité de Val-Joli désire participer à cette entente aux conditions suivantes;

- Ressource rédaction et support conseil : 50 \$/heure
- Ressource cartographie et support technique : 30 \$/heure

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par la conseillère Josiane Perron :

- . Que la Municipalité de Val-Joli adhère à l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions ci-dessus mentionnées;



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

- Que la Municipalité de Val-Joli réserve un montant de 2 600 \$ pour l'année 2019 selon la répartition suivante : 46 heures pour la ressource rédaction et support conseil et 10 heures pour la ressource cartographique et support technique.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-11-260

28. PROJET RUE DE L'ÉRABLIÈRE – SUIVI DU DOSSIER

Attendu que la Municipalité a reçu une correspondance du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) le 30 octobre 2018 l'informant que les correctifs demandés au plan pour le projet de l'Érablière par le promoteur 9258-6031 Qc Inc. le 24 septembre 2018 dans le dossier numéro 16-1010 n'ont toujours pas été reçus à ce jour;
Attendu que la Municipalité désire qu'un suivi soit effectué rapidement auprès du MTMDET afin que ce dossier se régularise;
Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par la conseillère Lise Larochelle que la Municipalité de Val-Joli transmette la présente résolution au promoteur 9258-6031 Qc Inc. représenté par Éric Sundborg afin de l'informer qu'il doit transmettre le rapport corrigé selon les recommandations du MTMDET d'ici le 20 novembre 2018 à ce ministère ainsi qu'une copie à la Municipalité de Val-Joli.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-11-261

29. ACHAT REGROUPÉ DE BACS ROULANTS

Attendu que la MRC du Val-Saint-François propose aux municipalités d'effectuer un achat regroupé de bacs roulants;
Attendu que la Municipalité désire renouveler son inventaire de bacs pour répondre aux besoins de ses citoyens;
Il est proposé par le conseiller Raymond Côté, appuyé par le conseiller Philippe Verly de ratifier l'achat de 15 bacs bleus d'une capacité de 360 litres, de 15 bacs verts de 360 litres et de 10 bacs bruns de 240 litres au montant approximatif de 85 \$ taxes et transport en sus pour les bacs bleus et verts et au montant approximatif de 80 \$ taxes et transport en sus pour les bacs bruns. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LOISIRS ET CULTURE

2018-11-262

30. PATINOIRE SAISON 2018-2019 – ENGAGEMENT D'UN RESPONSABLE POUR L'ENTRETIEN

Attendu que Carl Maurice a manifesté son intérêt de revenir comme responsable pour l'entretien de la patinoire pour la saison 2018-2019;
Attendu que la Municipalité est satisfaite du travail effectué par Carl Maurice lors des saisons précédentes;
Il est proposé par la conseillère Josiane Perron, appuyé par le conseiller Raymond Côté d'engager Carl Maurice comme responsable pour l'entretien de la patinoire pour la saison 2018-2019 et de le rémunérer au même taux que celui de l'année 2017-2018. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-11-263

31. CONSEIL DES CHEVALIERS DE COLOMB 2841 DE WINDSOR – DEMANDE DE COMMANDITE POUR LES PANIERS DE NOËL 2018

Attendu la demande de commandite pour les paniers de Noël pour l'année 2018 présentée par le Conseil des Chevaliers de Colomb 2841 de Windsor;
Attendu que cette dépense est prévue au budget 2018;
Il est proposé par la conseillère Lise Larochelle, appuyé par la conseillère Josiane Perron d'autoriser le paiement d'un montant de 100 \$ au Conseil des Chevaliers de Colomb 2841 de Windsor comme commandite pour les paniers de Noël pour l'année 2018. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-11-264

32. OPÉRATION NEZ ROUGE VAL-SAINT-FRANÇOIS 2018 – DEMANDE DE COMMANDITE

Attendu la demande de commandite reçue d'Opération Nez-rouge Val-Saint-François pour l'année 2018;
Attendu que cette dépense est prévue au budget ;
Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par le conseiller Raymond Côté d'autoriser le paiement d'un montant de 100 \$ à Opération Nez rouge



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Val-Saint-François comme commandite pour l'année 2018. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-11-265 33. TOURNOI NATIONAL BANTAM DE WINDSOR – DEMANDE DE COMMANDITE

Attendu la demande reçue du Tournoi National Bantam de Windsor;
Attendu que cette dépense est prévue au budget 2018;
Il est proposé par la conseillère Josiane Perron, appuyé par le conseiller Gilles Perron d'autoriser le paiement d'un montant de 100 \$ au Tournoi National Bantam de Windsor comme commandite pour le tournoi qui se tiendra du 4 au 17 février 2019. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AUTRES

34. AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVI

2018-11-266 34.1 FORMATION « LE RÔLE DE L'OFFICIER MUNICIPAL ET ATELIER PRATIQUE SUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Attendu que l'officière en bâtiment, environnement et agraire désire suivre une formation pour parfaire ses connaissances liées à son travail;

Attendu que des sommes sont prévues au budget;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par la conseillère Lise Larochelle d'autoriser l'inscription de Marie-Ève Parr à la formation « Le rôle de l'officier municipal et atelier pratique sur l'application des règlements d'urbanisme » offerte par la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), laquelle se tiendra les 5 et 6 décembre 2018 à Orford. Que le coût d'inscription de 550.07 \$ taxes en sus au nom de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) soit autorisé et que les frais de kilométrage et de repas soient remboursés selon la politique de gestion des ressources humaines en vigueur. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-11-267 34.2 WSP CANADA INC.– HONORAIRES ADDITIONNELS WSP – DIVERS AJOUTS DANS LE DOSSIER DE L'EAU POTABLE

Attendu un dépassement des coûts de la firme WSP Canada Inc. dans le dossier de l'eau potable;

Il est proposé par la conseillère Lise Larochelle, appuyé par le conseiller Raymond Côté d'autoriser le paiement de 17 291 \$ taxes en sus à WSP Canada Inc. pour les honoraires additionnels dans le dossier de l'eau potable suite aux ajouts dans le mandat de la confection du rapport concernant la vérification de la capacité du réservoir de la Ville de Windsor, les relevés et estimés complémentaires pour desservir le 10^e rang au Nord-Ouest, le prolongement de la route 249 plus au nord et le chemin Marcotte, les localisations du bâtiment de surpression, la gestion et les discussions avec le ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour l'étude hydraulique du 10^e rang ainsi que les nombreuses rencontres. Que ces dépenses soient payées à même le Programme d'aide financière de la TECQ 2014-2018. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-11-268 34.3 WSP – ALIMENTATION EN EAU POTABLE – WSP CANADA INC. – ADJUDICATION DU MANDAT POUR FINALISER LE DOSSIER

Attendu que la firme WSP Canada Inc. prévoit des dépenses d'environ 3 500 \$ taxes en sus pour finaliser la transmission des documents aux différents ministères (MDDELCC, MAMOT et MTMDET);

Attendu que les sommes prévues au mandat initial ont déjà été utilisées;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par la conseillère Lise Larochelle de mandater la firme WSP Canada Inc. pour finaliser et transmettre les documents au ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMOT), au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET), etc., pour répondre aux interrogations dans ce dossier et compléter les demandes de soumissions, le tout, pour une somme de 3 500 \$ taxes en sus qui sera payé à même le Programme d'aide financière de la TECQ 2014-2018. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Initiales du maire

Initiales de la
Dir.Gén/Sec. Très

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

2018-11-269

34.4 INFOTECH – REDRESSEMENT DES OPÉRATIONS COMPTABLES DE L'ANNÉE 2018

Attendu que suite à l'analyse des activités financières de l'année 2018, la directrice générale et secrétaire-trésorière a relevé certaines anomalies au niveau des opérations comptables;

Attendu que la préparation des prévisions budgétaires pour l'année 2019 doit s'effectuer en décembre 2018;

Attendu que la Municipalité détient actuellement une banque d'heures avec Infotech;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par la conseillère Lise Larochelle :

- que la Municipalité de Val-Joli autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à utiliser la banque d'heures chez Infotech pour redresser les opérations comptables effectuées en 2018 pour faciliter la préparation des prévisions budgétaires correspondant à la réalité;
- que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à demander l'ajout d'heures à la banque existante advenant que celle-ci soit épuisée avant la prochaine tenue d'une séance du conseil pour la continuité des opérations courantes.
- que la directrice générale et secrétaire-trésorière communique avec la firme Infotech afin de prendre entente sur la façon de procéder au redressement des opérations comptables de l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

34.5 SOUPER DE NOËL POUR LES ÉLUS ET EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ

La directrice générale et secrétaire-trésorière consultera les membres du conseil pour établir la date du souper et ce point sera remis à la séance du mois de décembre.

2018-11-270

34.6 CONSTRUCTIONS EDB

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par la conseillère Josiane Perron que la Municipalité informe Constructions EDB qu'elle est en accord que ceux-ci procèdent aux corrections nécessaires pour le branchement de la conduite qui se jette actuellement dans le pluvial à la conduite qui se jettent aux égouts d'ici le 20 novembre 2018 et qu'elle acquiesce à leur demande concernant les travaux de pavage qui pourront être réalisés au printemps 2019. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

35. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Jean-François Larochelle s'informe sur l'avancement du dossier aqueduc.

Jonathan Lussier s'informe si des mesures sont prises pour prévenir de futurs pollueurs et pourquoi le ministère ne tient pas l'ancien propriétaire responsable.

André Boulanger s'informe sur la façon dont sera faite la collecte des plastiques agricoles.

2018-11-271

36. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée à 21 h 15. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rolland Camiré,
Maire

Nathalie Rousseau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Signé à Val-Joli en date du _____.

Rolland Camiré, maire

Large empty rectangular box for the minutes content.